



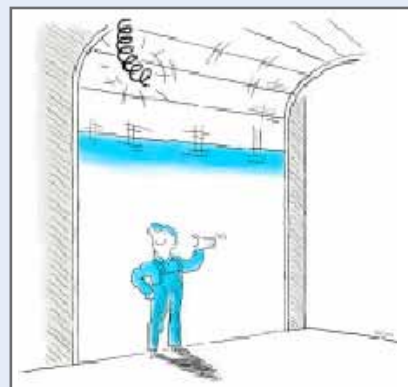
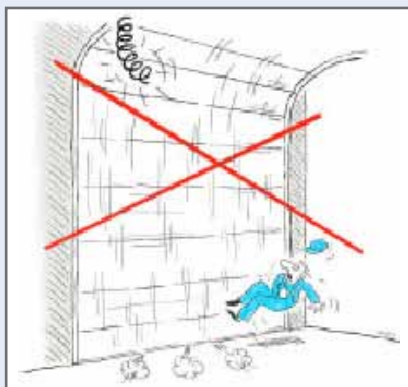
COUP D'ŒIL SUR LES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL De l'usage sûr des portes sectionnelles

Exigences de sécurité élémentaires applicables aux portes à commande manuelle ou automatique

1

Protection contre la chute de portes sectionnelles à mouvement vertical

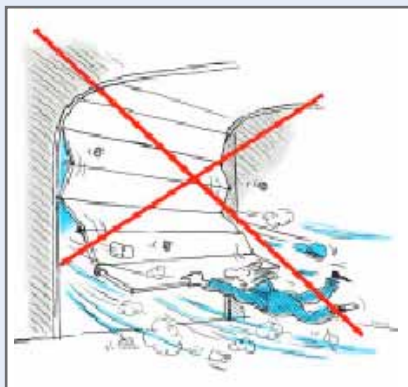
En cas de défaillance d'un composant de la suspension ou du contrepoids, le tablier doit être protégé **contre la chute ou des mouvements incontrôlés hors équilibre.**



2

Résistance à la charge de vent

La résistance à la **charge de vent** d'une classe déterminée signifie que, pour une charge prescrite, la porte ne s'écroule pas, ne présente pas de signes de déformation permanente, ne sort pas de ses rails, etc.



3

Substances dangereuses

Les **substances dangereuses** émises par certains produits ne peuvent pas dépasser les niveaux maximaux autorisés dans la norme européenne pertinente sur les matériaux et/ou dans les réglementations nationales.



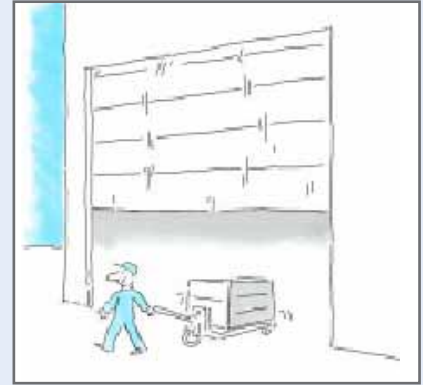
4

Mouvements incontrôlés des vantaux

Les portes à mouvement vertical ne peuvent pas **bouger de façon incontrôlée ou dangereuse**. Dans des conditions normales d'utilisation, il doit être possible d'en stopper le mouvement dans n'importe quelle position.

Les portes manuelles seront toujours dotées d'une **protection contre la rupture de leurs ressorts**.

Le **moteur d'entraînement** des portes à commande électrique est conçu de manière à les empêcher de retomber.



5

Mouvements intempestifs dus à des facteurs externes

Une porte d'un type susceptible d'occasionner des lésions ou des dommages si elle vient à bouger sous l'influence du vent ou de **forces externes** comparables, doit pouvoir être immobilisée dans sa position de fin de course.

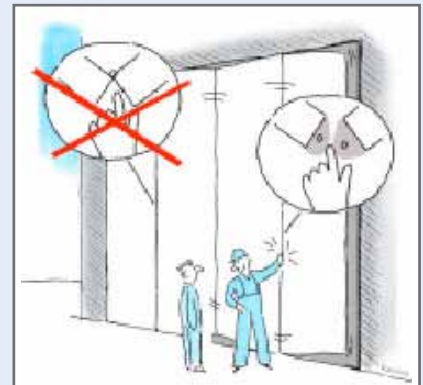


6

Écrasement, coupures, pincement...

Les **ouvertures** accessibles pendant le mouvement du tablier doivent être supprimées ou protégées jusqu'à une hauteur de 2,5 m au-dessus du niveau du sol ou au-dessus d'un autre niveau d'accès permanent.

La porte doit être conçue de telle sorte que toutes ses parties soient pourvues d'une **protection anti-pince-doigts**, y compris un **disque anti-pincement** agencé devant les galets de roulement.



7

Précautions à prendre dans le cas de surfaces transparentes

Les **éléments transparents** des vantaux doivent être conçus de façon à rester entièrement fixés dans des conditions normales d'utilisation.

En cas de bris du matériau transparent, il faut éviter tout contact avec des morceaux pointus, des bords tranchants ou d'autres parties dangereuses.



Exigences de sécurité élémentaires supplémentaires pour les portes automatiques

1

Impact des points présentant un risque d'écrasement, de pincement et d'entraînement

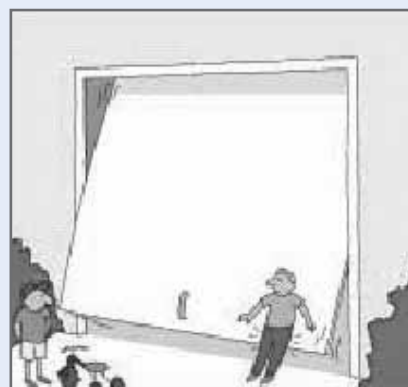
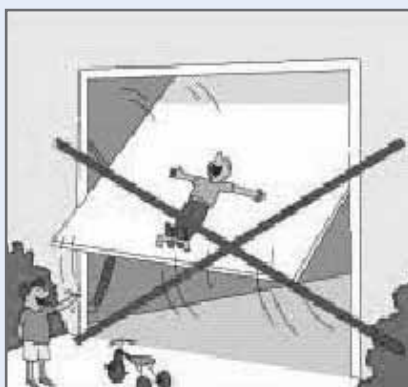
Les forces exercées par le vantail des portes automatiques seront maintenues à un niveau sûr pour l'utilisateur. Les **points présentant un risque d'écrasement, de pincement ou d'entraînement** engendrés par le vantail de la porte pendant son utilisation normale seront limités ou protégés. Dans le cas des portes sectionnelles à mouvement vertical, il est certainement conseillé de prévoir un **dispositif de détection de présence** (bande palpeuse).



2

Soulèvement de personnes

Les portes qui s'ouvrent vers le haut et qui ne sont pas commandées par un système dit de l'homme mort (par « action maintenue »), ne peuvent pas **soulever** un adulte ou un enfant de manière dangereuse.



3

Source d'énergie

Tous les risques résultant de la **source d'énergie** utilisée pour la commande automatique doivent être évités ou confinés.

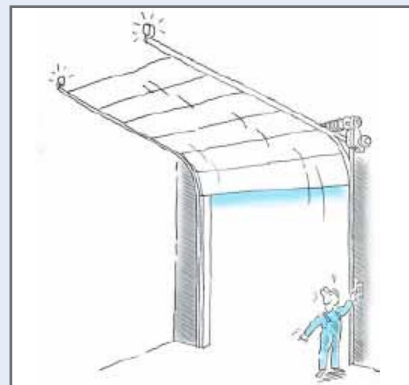
Les chocs électriques, l'incendie par surchauffe ou les **explosions** de conduite dues à une surpression hydraulique ou pneumatique doivent être évités ou confinés, tant dans des conditions normales d'utilisation que dans les cas prévisibles d'utilisation abusive.



4

Mouvements incontrôlés

La porte doit **s'arrêter** automatiquement en fin de course et être maintenue de manière sûre. De même, le mouvement du vantail doit aussi s'arrêter et l'entraînement doit être désactivé dès que quelqu'un appuie sur le dispositif d'arrêt.



5

Passage à la commande manuelle

Si une **commande manuelle** est disponible sur une porte automatique, elle doit être conçue de telle sorte qu'elle puisse être actionnée sans risque.



6

Enfermement

Même en cas de défaillance de l'entraînement ou de coupure du courant, des personnes ne peuvent pas **se retrouver enfermées** dans des locaux dont la porte automatique constitue la seule issue.



7

Portes piétonnes (portillons)

Si une **porte piétonne** est prévue dans une porte automatique, celle-ci ne peut pas fonctionner lorsque la porte piétonne n'est pas verrouillée.



Sources: « Crawford » et « Nassau »